

rattachement d'un lotissement au domaine communal

Par jeanclaudebena, le 27/02/2019 à 19:29

Le plan de voirie d'un lotissement, qui n'est pas encore pris en charge par la commune ,prévoit la possibilité de raccorder le lotissement à une parcelle adjacente et du domaine privé à surface constructible;

Il me serait agréable de savoir la période à laquelle ce lotissement doit être pris en charge par la mairie

(les anciens lotissements seraient rattachés d'office en 2020?)

Le lotissement et la parcelle ont chacun un unique accés et le fait de les raccorder faciliterait les secours.

(lotissement et parcelle en forme de fond de cul de sac)

Par youris, le 27/02/2019 à 20:58

bonjour,

il n'y a pas d'obligation pour une commune de reprendre la voirie privée d'un lotissement.

salutations